**DEMANDE D’ENLEVEMENT FFVOILE**

**(Comprenant L’ATTESTATION SUR L’HONNEUR)**

**Ce formulaire est réservé aux structures affiliées FFVoile**

**Je soussigné(e),**

[ ]  Madame, [ ]  Monsieur,

Né(e) le ……………….. à

Ville……………………………… Code postal…………………….. Pays ………………….

Fonction du représentant légal :………………………………………………….

**Représentant légal de la société**

Raison sociale…………………………………………………………………………………………………

N°SIRET………………………………………………………………………………………………………….

**Domiciliée à**

Adresse……………………………………………………………………………………………..………………

Code postal ……….……………….. Ville……………………….

Adresse électronique ……………… Téléphone :…………………………………..

**Demande la déconstruction des bateaux cités en annexe 1,**

**Déclare être propriétaire des bateaux dont je demande la déconstruction et/ou mandaté par le propriétaire.**

|  |
| --- |
| **Important : Si vous n'avez aucun document attestant la propriété du bateau, votre capacité à demander la déconstruction du bateau repose entièrement sur votre déclaration sur l'honneur. Celle-ci est intégrée au présent formulaire. La responsabilité de l'APER ne saurait en aucun cas être engagée en cas de litige avec un éventuel propriétaire suite à une déclaration erronée du demandeur.** |

**Je m’engage à restituer tous les documents des bateaux qui sont en ma possession.**

[ ]  Je déclare être dûment habilité à demander la déconstruction du bateau.

[ ]  Je certifie sur l’honneur que les renseignements portés sur ces formulaires sont exacts.

[ ]  J’autorise l’APER ou ses prestataires à procéder aux opérations de démantèlement du bateau et aux formalités de désimmatriculation ou radiation de pavillon du bateau auprès des autorités compétentes.

[ ]  Je reconnais m’être informé sur le fonctionnement de la filière sur le site www.recyclermonbateau.fr et j’accepte ces conditions.

[ ]  Je déclare avoir pris connaissance de l’article 441-7 du code pénal réprimant l’établissement d’attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés : « *Est puni d’un an d’emprisonnement et de 15.000 euros d’amende le fait d’établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »*

Fait à

Le :

Signature précédée de « **Bon pour accord** »